Saint-Gaudens (31). Il accroche un rétro avec son fauteuil roulant : l'automobiliste le roue de coups. Il portera un bracelet électronique.

25/05/2022 à 12h27



A leur arrivée sur les lieux, la scène les interloquait. Un **automobiliste de 31 ans** venait de rouer de coups un homme souffrant de handicap moteur, après **l'avoir fait chuter de son fauteuil roulant**.

La raison de cette agression ? « La victime avait **accroché le rétroviseur** de l'automobiliste », indique une source policière. Auditionné en garde à vue et jusque-là « inconnu pour des faits de violence », selon le **procureur de la République** de Saint-Gaudens, **Christophe Amunzateguy**, l'agresseur présumé avait été placé en détention provisoire en attendant d'être jugé en **comparution immédiate**.

Il a finalement été condamné, mardi 24 mai, à 10 mois de prison dont **6 mois ferme**, le reliquat de peine étant frappé d’un sursis probatoire.

« La partie ferme sera effectuée **sous bracelet électronique**. Le parquet avait sollicité son maintien en détention », précise le procureur de Saint-Gaudens.

actu.fr